

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DAC 49 Signature d'une convention avec la SAS Le Lucernaire Forum (6e) pour l'attribution d'une subvention.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la Société par Actions Simplifiée Lucernaire Forum, 53 rue Notre Dame des Champs (6^e) ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement en date du 28 juin 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 Une subvention de fonctionnement est attribuée à la SAS Le Lucernaire Forum, 53 rue Notre Dame des Champs (6^e), au titre de ses activités théâtrales pour l'année 2011.

Article 2 La dépense correspondante, soit 15.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 : provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

Article 3 Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération.